

Session nationale  
de **FORMATION**

20 - 21 - 22  
novembre  
2018



Merci de confirmer votre participation  
avant le 7 novembre

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame  Monsieur

Nom .....

Prénom .....

Fonction professionnelle .....

Etablissement .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Mail .....

### Droit d'inscription

• Inscription congressiste (déjeuner du mercredi inclus) Adhérent Andicat : 330 € TTC   
Non Adhérent : 420 € TTC   
Adhésion 2018 : 40 € TTC

### Mode de règlement

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Andicat

Banque ..... N° chèque .....

Paiement par virement

Email pour envoi de facture .....@.....

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : ANDICAT

Domiciliation : CREDITCOOP CRETEIL

42559 00022 21027346705 15  
Code Banque Code Guichet Numero de compte Clé RIB

### Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 4255 9000 2221 0273 4670 515

Code BIC : CCOPFRPPXXX

Fait à ..... Le ..... / ..... / .....

Signature et cachet obligatoire

Bulletin d'inscription et chèque à renvoyer à :

ANDICAT - 44 rue René Boulanger - 75010 PARIS

Tél : 01 42 40 15 28 - Email : andicat@wanadoo.fr

Pour toute annulation voir au verso



## Programme

(sous réserve de modifications)

Lieu

Accès



HOTEL MERCURE  
Quai Louis Prunier  
17000 LA ROCHELLE  
(5 minutes à pied de la gare)

Se rendre à La Rochelle par la route : La Rochelle se situe à 140 km de Poitiers (environ 1h30), à 145 km de Nantes (1h45), à 185 km de Bordeaux (2h).

Si vous arrivez par le Nord, empruntez l'avenue du 11 novembre. Par l'Est, vous entrerez dans la ville par le boulevard Sautel et, par le Sud, par l'avenue Normandin. Se rendre à La Rochelle par le train : la gare de La Rochelle est située à proximité du vieux port.

Grâce au TGV Atlantique, La Rochelle est à 3 h de Paris (gare Montparnasse) et à 1h30 de Poitiers.

Il vous faudra environ 2 h pour venir de Nantes ou de Bordeaux, 6h30 de Lyon.



ANDICAT  
Association Nationale des  
Directeurs et Cadres d'ESAT



Session nationale  
de **FORMATION**

20 - 21 - 22  
novembre  
2018

Hôtel Mercure - la Rochelle

« Les ESAT : acteurs des réformes  
pour une société inclusive »

### Mardi 20 novembre

### APRÈS-MIDI

13h30 Accueil des participants à l'Hôtel Mercure

Mot de bienvenue : Thierry BOSCARIOL, Directeur général Association Emmanuelle, Délégué régional Poitou-Charentes et membre du Conseil d'Administration ANDICAT

Allocution : Stéphane VILLAIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Charente-Maritime

Accueil : Michel BILLÉ, animateur des journées (écrivain, sociologue)

### Travailleur d'ESAT et citoyen – Les conditions d'une inclusion réussie

REGULATEUR : Thierry BOSCARIOL

14h « Inclure en valorisant », (entretiens avec Raymond LEMAY écrits par Laétitia DELHON)  
Alain-Paul PERROU, Vice-Président ANDICAT, Jacques SERPETTE, Directeur dispositif ESAT L'Essor

14h30 « Le travailleur handicapé aux portes de l'inclusion »  
Bernard LUCAS, Auteur

15h « Vingt ans d'institution »  
Charles DREUX, Moniteur-Educateur, Auteur

15h45 Pause

16h L'inclusion vue par un élu  
Jean-Claude GODINEAU, Maire et Conseiller départemental

16h30 Evolution du droit communautaire - Le statut des travailleurs  
Maître Philippe PATAUX, Avocat du Cabinet Barthélémy

17h-17h15 Echanges avec la salle

17h15 Synthèse de la journée et présentation de la journée du mercredi par Michel BILLÉ

### Mercredi 21 novembre

### MATIN

### Activité économique – innovation

REGULATRICE : Darlène DECHAIINE

9h L'activité économique, vision politique  
Françoise MENARD, Conseillère régionale Nouvelle Aquitaine, ex Vice-Présidente région Poitou-Charentes

9h30 Des expériences de réseau d'entreprises  
Christophe LESUISSE, Directeur général Ateliers du Tricentenaire - Luxembourg  
Stéphane FISSE, Directeur Pôle Travail et Habitat Autonome, Association Les Papillons Blancs, Reims, adhérent Business Club

10h15 Pause

10h30 Activités économiques innovantes - Retour d'expériences  
Activité confection de sac avec filet à huîtres (ESAT Marlonges)  
Activité culture  
Innovation en milieu maritime (ESAT Navicule Bleue)  
Le tourisme intégré (ESAT APAGESM)

11h15 Conclusion de la matinée  
Michel BILLE, animateur de la session de formation

11h30 Apéritif offert par les exposants  
12h15

### Mercredi 21 novembre

### APRÈS-MIDI

### Evolution des métiers en ESAT et impact sur les professionnels

REGULATRICE : Clothilde MOREL

14h Communication inclusive et impact du numérique sur les pratiques professionnelles  
Vincent MEYER, Sociologue, Professeur des Universités Nice Sophia Antipolis, Université Côte d'Azur

15h L'enjeu du réseau : les plateformes de services et les nouveaux métiers  
Daniel GACOIN, Consultant Formateur : expertise, conseil, accompagnement des organisations sociales et médico-sociales, Auteur d'ouvrages DUNOT ESF directions

16h Pause

16h15 L'évolution de la profession de moniteur d'atelier en ESAT  
La Certification de branche moniteur d'atelier (CBMA)  
Isabelle BILAS BRIQUET, Responsable de Pôle des Formations Sociales et Educatives, IRTS Poitiers

16h30 Moniteur d'atelier une profession en évolution : témoignage

17h15 Synthèse de la journée

### Jeudi 22 novembre

### MATIN

### Réforme et évolution budgétaire – Pilotage, Tableau de Bord et analytique de gestion commerciale

REGULATEUR : Sébastien HONORÉ

8h30 Accueil des participants

9h Impact de la réforme SERAFIN PH sur les ESAT  
Intervenant DGCS du groupe PROJET SERAFIN-PH

9h30 L'évolution budgétaire des ESAT :

Le contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :  
Arnaud VINSONNEAU, Juriste en Droit de l'Action sociale, Formateur, Consultant  
L'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) :  
Catherine SAGE, Expert-Comptable, Commissaires aux Comptes, Cabinet Léo JEGARD

10h20 Echanges avec la salle

10h35 Pause

10h50 Les outils de gestion de l'activité commerciale-Evolution des pratiques  
Didier RAMBEAUX, Directeur du Pôle Industriel de l'ADAPEI de la Meuse, Formateur ANDICAT

11h15 L'évolution des ESAT :  
Michel LAFORCADE, Directeur général ARS Nouvelle Aquitaine, sollicité

11h35 Echanges avec la salle

11h45 Conclusion générale de la session de formation  
Dominique CLEMENT, Président ANDICAT

### Conditions générales de la convention de formation

Coût de la formation et modalités de règlement

Le coût de la formation figure sur la fiche d'inscription. Ce prix est forfaitaire, net et sans TVA (exonéré). En cas de paiement effectué par un OPCA ou tout autre organisme, il appartient à l'établissement de s'assurer de la bonne fin du règlement par celui-ci.

Convention

Une convention de formation est passée avec chaque établissement. Celle-ci est adressée en deux exemplaires à l'employeur environ trois semaines avant le début de la formation (lorsque le lancement de cette dernière est assurée). Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début de la formation.

Déroulement de la formation

Une «fiche d'impressions/évaluations» permet à chaque stagiaire d'exprimer son ressenti personnel au cours de la formation. Ces fiches sont remplies après chaque formation et remises aux formateurs. Elles sont ensuite analysées, très soigneusement par ces derniers et notre Commission Pédagogique, permettant ainsi d'améliorer en permanence la qualité de nos formations et de nos prestations. A l'issue de chaque module et sous réserve d'assiduité satisfaisante, un certificat de formation est remis à chaque stagiaire. Une attestation de formation est envoyée à l'établissement ou à l'OPCA selon demande.

Annulation - Remboursement

Remboursement des frais d'inscription, déduction faite de 20 € de frais de dossier.  
Les annulations doivent parvenir à ANDICAT avant le 13 novembre 2017.

### Règlement intérieur de la formation

Article 1 - Le présent règlement intérieur a pour objet, conformément à la loi, de préciser les modalités de fonctionnement des formations ainsi que les principales règles d'hygiène et de sécurité.

Article 2 - L'horaire de début du premier jour de formation est précisé sur le programme.

Article 3 - Toute absence sera immédiatement signalée par l'animateur au service de gestion des formations afin que l'employeur soit mis au courant dans les plus brefs délais.

Article 4 - Chacun doit adopter, dans le déroulement de la formation, une tenue, un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous. Tout accident corporel doit immédiatement être signalé par l'animateur au service de gestion des formations. Il est interdit d'enlever ou de neutraliser les dispositifs de protection d'équipements de toute nature utilisés dans les formations. En matière d'incendie, chacun se conformera aux consignes spécifiques du local où se déroule la formation. Il en va de même des autres mesures d'hygiène et sécurité éventuelles spécifiques aux lieux de formations, lorsque ceux-ci se déroulent dans un établissement ou une entreprise doté de son propre règlement intérieur.

Article 5 - Tous éléments concernant la formation : programme, formateurs, attestation de présence, tarifs et modalités de règlement, sont indiqués sur le programme.

Article 6 - Conformément à la législation le présent règlement a été soumis au Conseil d'Administration, qui l'a agréé le 07/03/2001. Il est entré en vigueur à dater du même jour.